

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
4 décembre 2025**

PUBLIE LE : 08 DEC. 2025

Délibération n°251204-5 : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-six novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarissee ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLANTE

**LE PORT-MARLY
MARLY-LE-ROI**

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Clarissee ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLANTE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLANTE

Pouvoirs : Madame Tempez donne pouvoir à la Présidente

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
Délégués présents	:	4
Pouvoirs	:	1
Délégués comptant pour le vote	:	5

OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2026

RAPPORTEUR : La Présidente

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, soit dans la limite des montants suivants :

	Nature	Libellé	Budget Primitif	B.S+DM. +A.S.	Total Budget	Crédits ouverts art 1632-1 CGCT
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	7 000,00	0,00	7 000,00	1 750,00
Total Chapitre	20	Immobilisations incorporelles	7 000,00	0,00	7 000,00	1 750,00
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	5 000,00	0,00	5 000,00	1 250,00
	21351	BATIMENTS PUBLICS	23 100,00	2 100,00	25 200,00	6 300,00
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	200,00	0,00	200,00	50,00
	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	1 000,00	0,00	1 000,00	250,00
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	2 100,00	0,00	2 100,00	525,00
	21621	Biens sous-jacents	2 000,00	0,00	2 000,00	500,00
	2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	1 500,00	0,00	1 500,00	375,00
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	6 600,00	0,00	6 600,00	1 650,00
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	1 000,00	0,00	1 000,00	250,00
	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	500,00	0,00	500,00	125,00
Total Chapitre	21	Immobilisations corporelles	43 000,00	2 100,00	45 100,00	11 275,00
	2313	CONSTRUCTIONS	1 433 000,00	184 761,00	1 617 761,00	404 440,25
Total Chapitre	23	Immobilisations en cours	1 433 000,00	184 761,00	1 617 761,00	404 440,25
Total Dépenses			1 496 800,00	189 861,00	1 686 661,00	417 465,25

Fait à Marly-le-Roi, le 8/12/2025

Transmis en préfecture et affiché le 8/12/2025

Pour extrait conforme

Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.